

Procès-verbal de la 49^e assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, tenue le
23 octobre 2023, en mode virtuel

Le président de l'Ordre, Alexandre Nadeau, préside l'assemblée et les délibérations sont prises en note par Nicole Charpentier, directrice générale par intérim et secrétaire générale.

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle

Le président prononce le mot d'ouverture.

2. Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum

Sur affirmation de la secrétaire générale que l'avis de convocation a été envoyé en conformité avec le règlement, le président constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 02. En ce début de séance, 205 membres étaient connectés.

3. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle

Les membres de l'Ordre ont reçu le projet d'ordre du jour par courriel dans l'Infolettre OEQ du 13 septembre 2023. Le projet d'ordre du jour a également été publié sur le site Web de l'Ordre.

Conformément au délai prévu à notre politique, les membres de l'Ordre ont été avisés par courriel le 11 octobre 2023 de l'ordre du jour final de l'assemblée générale annuelle. Les membres inscrits à l'assemblée générale ont reçu par courriel le document « Ordre du jour AGA 23 octobre 2023 » envoyé ce jour.

Voici l'ordre du jour final qui a été adopté par le comité exécutif :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum
3. Présentation de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 octobre 2022
5. Rapport des élections 2022 - 2023
6. Rapport de la présidence sur les activités de l'exercice
7. Rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre
8. Dépôt des états financiers audités de l'exercice 2022-2023
9. Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2023-2024
10. Approbation de la rémunération des administrateurs(-trices)
 - a. Rémunération des administrateurs(-trices) élu(e)s
 - b. Rémunération de la présidence
11. Cotisation des membres de l'Ordre pour l'exercice financier 2024-2025
 - a. Rapport sur la consultation prévue à l'art. 103.1 du Code des professions
 - b. Nouvelle consultation des membres présents à l'AGA
12. Levée de l'assemblée générale annuelle

4. Présentation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 24 octobre 2022

Le président rappelle que dans l'édition de l'Occupation ergothérapeute de cet été, les membres pouvaient obtenir le procès-verbal auprès de l'Ordre et qu'il a également été transmis par courriel ce matin. Il sollicite les commentaires des membres présents. Aucune question n'est formulée.

5. Rapport des élections 2022-2023

La secrétaire générale prend la parole et rappelle le déroulement des élections d'octobre et de novembre 2022. Pour les élections des membres du CA,

Région 4, ont été élus par acclamation :

- Éric Gagnon
- Garry Lessard

Région 4, a été élu à la majorité des voix lors du CA du 25 novembre 2022 :

- William Bilodeau.

La secrétaire générale présente les membres du conseil d'administration (CA) et les membres du comité exécutif à l'Assemblée.

6. Rapport de la présidence sur les activités de l'exercice

Dans son exposé sur les activités de l'Ordre au cours de l'exercice 2022-2023, le président présente la nouvelle planification stratégique 2023-2026. Il souligne également que l'Ordre s'est positionné comme un partenaire rassembleur en mode résolution de problèmes pour assurer la protection du public et de la mise en avant d'une gouvernance favorisant l'agilité et l'efficacité organisationnelle. Il a également fait part des actions de modernisation pour mieux protéger le public.

7. Rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre de l'exercice

Nicole Charpentier présente les activités concernant l'admission des membres à l'Ordre, l'inspection professionnelle et les activités du syndicat. Elle met l'emphase sur les stratégies de

l'Ordre pour honorer sa mission, soit par sa visibilité, son agilité, sa présence et son engagement.

Les faits saillants des activités du comité des ressources humaines sont présentés par Élise Jobin, vice-présidente de l'Ordre et présidente du comité, alors que les faits saillants du comité d'audit et des finances le sont par Marie-Ève Lacroix, trésorière de l'Ordre et présidente du comité.

La directrice générale par intérim félicite les ergothérapeutes qui ont obtenu des prix et bourses au cours de cette année 2022-2023.

Une période de questions s'ensuit et l'équipe de l'Ordre répond aux questions.

8. Dépôt des états financiers audités de l'exercice 2022-2023

Marie-Ève Lacroix, administratrice élue, trésorière de l'Ordre et présidente du comité d'audit et des finances, présente les états financiers audités de l'exercice 2022-2023, lesquels sont disponibles aux pages 50 à 61 du [rapport annuel 2022-2023](#) de l'Ordre.

Une période de questions s'ensuit et l'équipe de l'Ordre répond aux questions.

9. Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2023-2024

Le CA soumet à l'assemblée des membres la proposition de confier au cabinet Giroux, Ménard, Charbonneau, Laprés s.e.n.c., auditeur indépendant, la vérification des états financiers de l'Ordre pour l'exercice financier qui se terminera le 31 mars 2024.

Proposé par Mme Paulette Guitard
Appuyé par Mme Nathalie Farley

Les membres procèdent au vote.

127 votes

pour = 126

contre = 1

abstention = 0

Résultat : 99%

Sur recommandation favorable du CA et sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité des voix,

RÉSOLUTION. De nommer le cabinet Giroux, Ménard, Charbonneau, Laprés s.e.n.c, à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024.

10. Approbation de la rémunération des administrateurs(-rices) élu(e)s

Les administrateurs et administratrices se retirent pour ce point à l'ordre du jour afin d'éviter tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts. Ces derniers ne participeront pas au débat ni au vote.

a. Rémunération des administrateurs(-rices) élus(es)

La directrice générale par intérim présente la proposition du CA. Le CA recommande

que la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre soit rehaussée à 61,55\$/h ce qui correspond à une hausse de 3,0% pour l'exercice 2024-2025.

Les membres n'ont pas de commentaires.

Proposé par Mme Geneviève Larrivée
Appuyé par Mme Julie Coutya

Les membres procèdent au vote.
118 votes
pour = 77
contre = 41
abstention = 0
Résultat : 65%

Sur recommandation favorable du CA et sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité des voix.

RÉSOLUTION. D'approuver que la rémunération des administrateurs(rices) élus(es) de l'Ordre soit rehaussée à 61,55\$/h ce qui correspond à une hausse de 3,0% pour l'exercice 2024-2025.

Les administrateurs réintègrent la séance. Le président se retire pour ce point à l'ordre du jour afin d'éviter tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts.

b. Rémunération de la présidence

La directrice générale présente la proposition du CA. Le CA recommande que le salaire de la présidence soit augmenté de 3,0 % pour l'exercice 2024-2025, ce qui représente une augmentation 4 520\$.

Une période de questions s'ensuit et l'équipe de l'Ordre répond aux questions.

Proposé Mme Nathalie Veillette
Appuyé Mme Amélie Payeur

Les membres procèdent au vote.
votes 124
pour = 95
contre = 29
abstention = 0
Résultat : 77 %

Sur recommandation favorable du CA et sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité des voix.

RÉSOLUTION. D'augmenter le salaire de la présidence de 3,0 % pour l'exercice 2024-2025, ce qui représente une augmentation 4 520\$.

Le président réintègre la séance.

11. Cotisation des membres de l'Ordre pour l'exercice financier 2024-2025

a. Rapport sur la consultation prévue à l'art. 103.1 du Code des professions

Le président informe les membres de l'assemblée que lors de la séance du 14 septembre 2023, le CA recommande qu'afin de permettre à l'Ordre de remplir adéquatement son mandat de protection du public, qu'il y a lieu d'augmenter de 40,00\$ le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2024-2025, ce qui représente une hausse de 5,9 % par rapport à l'exercice 2023-2024. Il présente les principaux éléments ayant milité en faveur d'une telle augmentation.

La secrétaire générale présente les données de la première consultation. 128 membres ont participé à cette 1re consultation, ce qui représente 2% du nombre de membres de l'Ordre.

De ce nombre,

- Aucun ne s'est dit en accord avec l'augmentation
- 24 % se sont dit en accord avec une augmentation moindre
- 64 % se sont dit contre l'augmentation ou ont demandé une baisse de la cotisation
- 12 % n'ont pas pris position (ils ont soit indiqué sans commentaire, s/o, ou simplement émis des suggestions ou des questions concernant les activités de l'Ordre).

Elle aborde les principaux motifs évoqués lors de cette consultation.

b. Nouvelle consultation des membres présents à l'AGA

Le président donne la parole aux membres de l'assemblée générale. Un échange s'ensuit. Le président rappelle que les commentaires des membres sont notés minutieusement et seront étudiés lors de la prochaine séance du CA le 8 décembre 2023.

13. Levée de l'assemblée générale annuelle

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu,

RÉSOLUTION. De lever l'assemblée.

Le président déclare l'assemblée générale annuelle terminée à 21h00.



Alexandre Nadeau, erg.,
Président de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec